

COMMISSION
EDUCATION

VALORISER LE NUMERIQUE A L'ECOLE ET FAIRE CONNAITRE SES RISQUES AUX ENFANTS



Compte-rendu de la séance du jeudi 30 mars 2023

I INTERVENANTS

Samuel Comblez, psychologue et directeur des opérations de l'association e-Enfance

Joël Boissière, directeur de projets stratégiques à la Banque des territoires



🕒 Le jeudi 30 mars 2023 de 9h à 10h30

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 • **Lionel Benharous**, maire des Lilas (93)
- **Chantal Brault**, première adjointe au maire de Sceaux (92)
- **Marie-Line Pichery**, maire de Savigny-le-Temple (77)



I ELEMENTS DE CONTEXTE

I. Le numérique éducatif : quelles conditions de réussite et quel rôle pour les communes ?

Le 27 janvier 2023, le ministère de l'Éducation Nationale a publié la **stratégie numérique pour l'éducation pour les années 2023-2027**. Cette stratégie repose sur une série de mesures pour renforcer les compétences numériques et accélérer l'usage des outils numériques pour la réussite des élèves.

4 grands axes ont été dégagés de cette stratégie numérique 2023-2027 :

- **Favoriser la mise en place d'écosystèmes engagés au service d'une politique publique partagée** : Le développement du numérique éducatif nécessite une concertation régulière des acteurs au niveau national et local pour assurer une meilleure coordination. Pour cela, la gouvernance du numérique éducatif sera renforcée via la mise en place d'instances au niveau national et local.
- **Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques** : maîtriser le numérique devient de plus en plus important pour comprendre le monde et exercer pleinement sa citoyenneté. Il s'agit donc de développer l'aisance numérique des élèves, et d'inciter les élèves, en particulier les filles, à se diriger vers les métiers du numérique.
- **Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée pérenne et inclusive** : les enseignants doivent disposer des outils nécessaires pour utiliser le numérique au service de la réussite des élèves. Pour cela, les enseignants pourront s'appuyer sur une offre numérique ambitieuse permettant entre autres de personnaliser les enseignements grâce à l'intelligence artificielle.
- **De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs** : il s'agit ici de remanier le système d'information du ministère qui permet de gérer les inscriptions, les orientations des élèves, mais également les enseignants, leurs affectations et les concours. Remanier le système d'information ministériel permettra de le rendre plus flexible, fluide et efficace.

Les intérêts du numérique éducatif :

L'émergence de la technologie dans le monde de l'éducation est un changement majeur en matière d'enseignement. Accélérée par la crise sanitaire depuis 2020, cette évolution numérique se poursuit au sein des écoles. Le numérique dispose d'avantages indéniables pour le corps enseignant mais également pour les élèves :

- Il **augmente la participation des élèves** : l'utilisation d'outils en ligne permet de mobiliser tous les élèves même les plus timides.
- Il offre une **manière ludique et interactive d'apprentissage** par le biais d'applications et de supports visuels ludiques (type PowerPoint).
- Le numérique permet **l'accès à des ressources presque infinies**, grâce à la recherche d'informations sur les moteurs de recherche.
- Il permet également un **apprentissage plus personnalisé**, en permettant par exemple à l'élève de recommencer un exercice sans être prisonnier du rythme de la classe.
- **Apprendre aux enfants à maîtriser le numérique dès l'école représente un atout pour le monde professionnel de demain**. L'usage du numérique est essentiel dans le monde professionnel actuel, sa maîtrise représente donc un atout pour l'avenir professionnel des jeunes.

Quel rôle pour les communes dans le déploiement du numérique éducatif ?

Depuis la crise Covid, le numérique éducatif a pris une importance grandissante auprès des collectivités territoriales. Une enquête réalisée pour « La Gazette » en septembre 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 200 agents et élus de tout type de collectivité a révélé que **81% des répondants estiment que le numérique éducatif est un enjeu prioritaire**.

Si dans l'enquête, une majorité d'élus mettait en avant le fait que le numérique favoriserait l'acquisition de connaissance pour les enfants, les deux tiers des répondants ont cependant insisté sur **la nécessaire implication des élus et de la communauté éducative pour impulser une dynamique de transformation numérique des établissements scolaires**.

Les élus n'ont pas l'obligation d'aider les écoles à s'équiper en appareils numériques, mais ils peuvent choisir d'investir afin de favoriser l'usage du numérique éducatif. Plusieurs communes font désormais ce choix, y compris des petites communes comme celle de Tigeaux (77) qui compte 400 habitants. La première étape est de **procéder à un diagnostic en concertation avec la communauté éducative**, afin de recueillir les besoins du corps professoral mais également des élèves.

II. Les risques du numérique

La généralisation du numérique a fait apparaître de nouveaux risques pour les enfants, parmi lesquels :

- **La surexposition aux écrans**, qui est un des risques de la généralisation du numérique. Les médecins ne cessent d'alerter sur les risques de passer trop de temps devant les écrans pour la vue. Ils recommandent de ne pas exposer les enfants aux écrans avant l'âge de 3

ans.

- **La pédocriminalité en ligne** : il s'agit de l'ensemble des crimes commis sur internet contre un mineur, il peut s'agir d'exploitation sexuelle, de harcèlement, d'exposition non consentie à de la pornographie. D'après les données de l'ONU, on estime qu'environ 750 000 pédo-criminels agissent sur le web dans le monde.
- **Le cyberharcèlement**, est également un risque important de l'utilisation du numérique : il s'agit d'un acte agressif intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seul. Il se pratique via les téléphones portables, les messageries instantanées, les forums, et peut prendre plusieurs formes (diffusion de rumeurs, piratage, intimidations, menaces...)
- **Les escroqueries et arnaques en ligne** : il existe différents types d'arnaques en ligne, tel que « l'hameçonnage » ou le « scamming ». Toutes les escroqueries en ligne reposent sur la crédulité et le manque d'expérience des personnes naviguant sur le web qui deviennent par conséquent des victimes idéales. Les phénomènes d'escroqueries en ligne se sont renforcés pendant la crise sanitaire.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Chantal Brault introduit la séance et rappelle que l'AMIF travaille depuis de nombreuses années sur les questions d'éducation. L'objectif de cette séquence est de comprendre le rôle des élus en matière de numérique à l'école et d'échanger sur les risques du numérique pour les enfants. De nombreuses questions se posent : comment pouvons-nous tenir nos engagements en la matière, dans un contexte où les outils deviennent rapidement obsolètes ? Qu'en est-il des intérêts du numérique éducatif ? Quel est le rôle des communes dans son déploiement ? Il y a de grandes disparités en la matière selon les territoires.

Intervention de Samuel Comblez, association e-Enfance

Xxxx xxxx

L'association e-Enfance est une association de protection de l'enfance sur internet créée en 2015 et agréée par le ministère de l'Education nationale. Elle est basée à Paris mais propose des actions sur l'ensemble du territoire national. Sa mission est de **prévenir et sensibiliser aux risques liés aux usages d'internet des jeunes** :

- Actions de prévention dans les écoles primaires, collèges et lycées. Les interventions dans les écoles primaires (1h par classe) sont gratuites. L'association prend en charge le déplacement de l'intervenant et le coût du matériel.
- S'adresse aux parents et professionnels.
- Gère le numéro national pour aider les victimes de cyberviolences et leurs parents : 3018

Ce sujet nous concerne tous et les enfants dès le plus jeune âge. Les conséquences du numérique posent des questions de santé publique, avec des conséquences sur le développement des enfants, le mal-être des adolescents et la scolarité des jeunes. On a tous un rôle à jouer.

Avant 13 ans, les jeunes ne sont pas censés être inscrits sur les réseaux sociaux. Cette interdiction ne passe pas par la loi mais par les conditions d'utilisation des réseaux concernés. Entre 13 et 15 ans, c'est possible mais soumis à accord parental. Une enquête de l'association démontre que dès 6 ans, les enfants commencent à utiliser internet avec leurs parents et sont quasiment autonomes dès 7 ans.

L'autonomie est un problème, les enfants ayant en général des usages éloignés de la surveillance de leurs parents. Le temps de connexion est un deuxième problème, celui-ci augmentant d'année en année, avec un boom depuis le Covid.

Les jeunes sont très présents sur les réseaux sociaux, majoritairement sur Snapchat, YouTube, Instagram et Tiktok. L'âge moyen du premier équipement est 10 ans. Les enfants et les jeunes passent en moyenne 2h par jour sur internet et les réseaux sociaux. Ils les utilisent pour communiquer, s'informer et se divertir. Ces outils peuvent être formidables mais il faut savoir les utiliser pour se protéger soi-même et être respectueux des valeurs de la République et des lois.

La responsabilité est collective : les réseaux sociaux ont leur part à prendre, mais également tous les acteurs qui gravitent autour des enfants. Il faut éduquer les parents autant que les enfants, ainsi que les professionnels en contact avec les enfants.

La sphère périscolaire et extrascolaire est un champ de sensibilisation possible. Certains enfants sont plus à l'écoute quand on les sensibilise dans le centre de loisirs qu'à l'école. **Dans les municipalités, les agents des cantines et d'entretien dans les écoles peuvent être des personnes importantes dans la prévention.**

Les parents sont-ils informés de ce que font leurs enfants sur internet ?

- ⇒ 78% des parents dont les enfants vont sur les réseaux sociaux ne sont pas du tout au courant de ce qu'ils y font.
- ⇒ C'est un axe de la prévention que d'expliquer aux parents ce qu'il s'y passe.

Thématiques d'intervention d'e-Enfance à partir du CP : exposition aux écrans et santé, exposition à la pornographie, prostitution des enfants (des pédophiles se faisant passer pour des enfants sur des jeux vidéos pour les approcher), relations amoureuses en ligne, e-réputation, escroqueries / chantage / usurpation d'identité, jeux de hasard et d'argent, mise en danger de soi, désinformation.

E-Enfance gère aussi le **numéro 3018 d'assistance pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents**. Samuel Comblez invite les élus à faire la promotion de ce service gratuit, anonyme et confidentiel. Celui-ci est accessible de 9h à 23h 7 jours/7 par le numéro 3018 et l'application app.3018.org qui marche bien auprès des adolescents. Un tchat est aussi accessible sur le site internet.

L'association propose aussi un coffre-fort numérique pour faire remonter des preuves quand on a été victimes.

L'équipe est constituée de :

- 20 écoutants (juristes, psychologues, animateurs multimédias, spécialistes des NTIC, personnels formés à la protection de l'enfance)
- Un coordinateur
- Un directeur des opérations

Le 3018 est signaleur de confiance auprès de nombreux réseaux sociaux et sites internet. Si un particulier signale un contenu, la plateforme ne va pas forcément donner suite et/ou dans des délais longs. Il est possible de passer par e-Enfance qui sait exactement comment faire un signalement efficace, lequel va être prioritaire du fait du statut de l'association. L'association a la possibilité de faire supprimer un contenu en quelques minutes ou quelques heures, et d'expliquer la situation (ce qui n'est pas possible pour un particulier). Dans 95% des cas, les signalements d'e-Enfance sont suivis d'effets.

Les communes peuvent obtenir le kit de communication pour faire la promotion du numéro 3018 sur demande à l'adresse commande@e-enfance.org (gratuit). L'association travaille aussi avec le ministère de l'Education nationale, celui des Sports, Pharos...

Bilan :

- 30 000 sollicitations par an
- Durée moyenne de prise en charge : 20 minutes
- 56% des appels concernent des situations de cyberharcèlement.

Intervention de Joël Boissière

Xxxx xxx

Quel est le rôle de l'école par rapport aux nouvelles technologies ?

L'école primaire est une vraie chance avec le périscolaire. Si les technologies ne sont pas introduites dans le cadre de l'enseignement, elles peuvent l'être dans le cadre de ces activités périscolaires. 3 rôles de l'école par rapport aux écrans :

- **Apprendre à les ouvrir :** tout le monde est équipé, mais pas de la même manière. Une vaste majorité d'enfants a accès aux smartphones, mais moins d'enfants ont accès à un ordinateur. Il y a des pratiques accompagnées par les parents (souvent dans les catégories sociales plus favorisées) et des pratiques qui ne le sont pas. Il y a des contenus gratuits (avec de la publicité, de la collecte de la data des enfants concernés) et des contenus payants. L'école est le dernier rempart contre ces inégalités face au numérique.
- **Apprendre à les maîtriser :**
 - ✓ Apprendre à taper sur un clavier, mettre en page, insérer des images.
 - ✓ Aller chercher des informations

- ✓ Comprendre les images violentes, prendre l'habitude d'en parler avec des pairs.
- ✓ Non exposition de sa vie privée sur internet. C'est quelque chose qu'il faut apprendre dès le plus jeune âge.

- **Apprendre à les fermer**

On est dans un tsunami numérique, mais on ne sait pas suffisamment enseigner aux enfants ces outils numériques qui sont incroyables. Il y a un sujet de formation des enseignants et des injonctions paradoxales qui leur sont faites sur le sujet.

Questions et retours d'expérience des participants

D'un point de vue légal, que peut-on faire vis-à-vis des enfants de moins de 13 ans qui utilisent des réseaux sociaux alors que les règlements ne l'autorisent pas ?

Samuel Comblez : pour rappel, la loi n'interdit pas de s'inscrire avant 13 ans, ce sont les conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux. 50% des élèves de primaire sont inscrits sur des réseaux sociaux. L'association travaille avec les réseaux sociaux pour avancer sur ce sujet. L'objectif est que les jeunes doivent prouver leur citoyenneté numérique (15 ans) pour pouvoir s'inscrire sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, la responsabilité est collective pour prévenir les inscriptions avant 13 ans. L'intelligence artificielle de Facebook est capable de repérer certaines photos de mineurs (par exemple à l'occasion d'un anniversaire avec la mention "Joyeux 8 ans") et supprimer les comptes associés. Mais tout ne fonctionne pas parfaitement. Il y a une grosse pression sociale sur les parents, c'est difficile de résister. Mais il faut avancer sur ce sujet car on sous-estime les risques encourus par les mineurs sur les réseaux sociaux (pédophilie, prostitution des mineurs, exposition à la pornographie).

Chantal Brault rappelle que les enfants peuvent également être passibles de sanctions graves en diffusant des menaces sur les réseaux sociaux. Ils ne le savent souvent pas. La Ville de Sceaux fait passer des permis internet dans les écoles, en lien avec la police nationale. Les parents sont très démunis, il faut qu'on puisse les informer et les accompagner régulièrement. Mais il arrive que des parents s'élèvent contre les règlements intérieurs des écoles qui interdisent les téléphones portables dans leur enceinte.

J'ai participé au CESC de ma ville. La principale du collège indiquait rencontrer des difficultés avec des photos sur des groupes Whatsapp de classe, avec la diffusion de photos prises et diffusées sans le consentement des élèves par d'autres élèves. Le collège a-t-il une responsabilité en la matière ? Et qu'en est-il de la commune dans le cas des groupes entre élèves d'une même classe de primaire ?

Samuel Comblez : Whatsapp n'est pas un réseau social mais une messagerie numérique. Il est plus difficile de faire supprimer des contenus sur une messagerie numérique. Le responsable de l'établissement scolaire a la responsabilité, dès lors qu'il/elle en est informé, d'essayer de résoudre la situation. Le responsable de l'établissement peut rappeler les règles de manière pédagogique, en expliquant que ce qui se passe derrière un écran les engage et que l'établissement attend du respect dans l'école comme en-dehors. Mais ça ne doit pas être un "one shot" : il est important de faire des actions de sensibilisation dans toutes les classes, de manière autonome ou via des associations, de préférence dès la rentrée. Le responsable de l'établissement peut affirmer que dans cet établissement,

le numérique est un sujet important. Par expérience, l'année est ainsi plus paisible par la suite.

Les interventions d'e-Enfance sont-elles gratuites ?

Samuel Comblez : oui, c'est gratuit en primaire et en périscolaire. Nous avons néanmoins 400 demandes en attente. On a sensibilisé 200 000 personnes. On va changer notre manière de faire en mettant à disposition nos outils. Notre programme "Super héros" à l'attention des enfants du primaire fait partie du programme Phare. Les communes peuvent en faire la demande à l'association.

L'idée, à terme, est de vous transmettre nos outils et de vous former à distance de manière très rapide et efficace. On va proposer un contenu exploitable en milieu scolaire et un contenu plus dynamique, avec des jeux ludiques. Les éléments mis en place vous permettront de diffuser gratuitement le programme auprès de l'ensemble des enfants de primaire de vos communes.

Qu'en est-il de votre expérimentation avec la Ville de Nancy ?

Samuel Comblez : la Ville de Nancy a une convention avec nous dans le cadre de laquelle nous formons deux animateurs périscolaires à Paris. Ils obtiennent ensuite notre compétence et peuvent animer dans toutes les écoles de la ville des formations. Les retours de l'école sont très positifs. Nous serions ravis de répliquer l'expérience dans vos villes. Nous pouvons en discuter.

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
BATTISTINI	Monique	ECQUEVILLY	Adjointe au maire (enfance et scolaire)
Bellaton	Marie Thérèse	Monthyon	Adjointe
Benabbou	Pierre	Paris 13e arrondissement	Collaborateur du Maire
Billet	Aline	Le Mesnil le roi	1er Maire adjoint
BLAIZE	LUCIE	ANDELU	Adjointe au maire
Bonnet	Véronique	Boissise-le-Roi	adjointe aux affaires scolaires
BOUDJENAH	Yasmine	VILLE DE BAGNEUX 92220	Première adjointe déléguée à l'Education
BOUDY- MANSUY	Ivan	ANDRESY 78570	DGA services à la population
Bouquin	Nadine	Vaucresson	Maire-Adjointe
Bréchet Eblé	Michelle	Germigny sous Coulombs 77840	Conseillère municipale et vice présidente du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
chevalier-sainsily	Annie	BUC 78	Maire-adjointe à l'éducation et la Petite enfance
Cilleros	Liliane	Méricourt	Adjointe aux affaires scolaires et sociales
Daougabel	Laurine	la Queue en Brie 94510	Adjointe au Maire
DE FREITAS	Stéphanie	CARRIERES SUR SEINE	Marie- Adjointe
Delaroche	Marie	Mairie de Quincy-sous-Sénart	Maire adjointe
Descoux	Marie-Agnes	Mairie de Pomponne	Adjointe au service scolaire et social
Duwez	Nathalie	Mairie de Bourron Marlotte	Maire adjoint
ESTEVEES	Sophie	Commune de MOUSSY LE NEUF	Adjointe
FARGEOT	MARIE- CLAUDE	91160 - BALLAINVILLIERS	Élu(e) - Adjointe culture, éducation et vie économique
Fraissinet	Pénélope	Châtenay-Malabry	Maire adjointe
GAILLOT	Anne-	La Boissière-école	Maire

	Françoise		
Gibet	Sandrine	Ville de Sceaux	Cheffe de projets
GODOT	Pascal	Les Bréviaires	Adjoint
GOREZ	Alain	Villeparisis	Adjoint éducation
GOURVÉNEC	Jean-Yves	Chanteloup les vignes	Conseiller municipal
GRUBER	Jacques	Saint-Cloud 92210	Maire adjoint
Guillotini	Erwan	Andresy + 78570	Directeur de l'éducation
JOSSE	Olivier	VERT LE GRAND	maire adjoint
Jouenne	Antoine	Châtillon 92320	Maire-Adjoint
Jourdan	Valérie	Mairie de l'Etang la Ville 78620	Conseillère municipale déléguée Education
KWA MOUTOME	Hugues	Sceaux 92330	Chef du service Affaires Scolaires
labranque	jean-Michel	boutigny	1er maire adjoint
LAMBLLOT	julie	BEHOUST 78910	conseiller municipal
LANGLAIS	MARYSE	BOURG LA REINE	MAIRE ADJOINT A L'EDUCATION
LAVAUD	Richard	Le Coudray Montceaux	Maire adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse
Levasseur	Pascale	CORBREUSE	Adjointe au maire en charge du scolaire, périscolaire, social
MAVOUNGOU	Marc	BAGNEUX	Coordonnateur Vie Scolaire
MEZIERES	Richard	Mairie de Guyancourt	Adjoint chargé de l'Education, de la Prévention et de la Jeunesse
Oberhauser	Isabelle	Bagneux	Responsable secteur scolaire
Payen	Francoise	Rungis	Adjointe au maire en charge de l'éducation
Planche	Patrick	Beauchamp	Maire Adjoint
Près	Michel	Andrésy 78570	Adjoint à la Démocratie Participative et aux Nouvelles Technologies
PREVOT	Laurent	Ville de Courbevoie 92400	Chargé de mission Ressources financières
Saïdi	Yasmina	Ville d'Ermont	Directrice de l'Action Éducative
Sainten	Sophy	Varenes Jarcy	Première adjointe au maire
TAMIN	Sabine	TIGERY	Maire Adjointe
Teixeira	Sylvie	Villenoy	Adjointe au Maire
VERLY	ELISABETH	BUC 78530	Conseillère municipal délégation scolaire/périscolaire